

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 MARS 2014 À 19 HEURES 30 À L'ENDROIT ORDINAIRE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR HECTOR PROVENÇAL, MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Madame Lisette Côté
Madame Guylaine Jacques
Madame Renée Lessard
Monsieur Charles Vachon
Monsieur Rock Carrier
Monsieur Richard Fauchon

Les membres présents forment le quorum. Madame Lyse Audet, Directrice générale, agit comme secrétaire.

PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire récite la prière, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Ordre du jour du 3 mars 2014

- 1- Prière et ouverture de la séance
- 2- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 3 février 2014
- 4- Acceptation des comptes
- 5- Déclaration carrière-sablère produite en retard
- 6- Acceptation prix niveleuse
- 7- Acceptation prix pelle
- 8- Acceptation prix camion
- 9- Reddition compte 2013 « Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local »
- 10- Identification salon funéraire
- 11- Renouvellement passion FM 40\$
- 12- Avis de motion « Modification du Règlement sur les dérogations mineures »
- 13- Dépôt rapport inspecteur voirie
- 14- Service Incendie:
 - A) Parole au Directeur incendie
 - B) Lignes directrices en sécurité incendie
 - C) Logiciel de CAUCA les frais sont de 155\$ pour la licence et d'un maximum de 85\$ pour la programmation.
- 15- Politique familiale
- 16- Correspondance
- 17- Loisirs : A) B)
- 18- Varia: A) Rencontre Lac-Algonquin 15 mars 10h
B) Crédit Revitalisation
C) Approbation devis chemins d'hiver
D)
- 19- Période de questions
- 20- Levée de l'assemblée

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

41-03-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.
ADOPTÉE**

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 FÉVRIER 2014

Attendu qu'une copie du procès-verbal a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture.

42-03-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Guylaine Jacques
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le procès-verbal de la séance du 3 février 2014 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

ACCEPTATION DES COMPTES

43-03-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Rock Carrier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la liste des comptes présentée aux membres du conseil, au montant de 74 012.62\$ pour la Municipalité, soit acceptée et payée, selon les modalités de notre règlement numéro 03-2011 sur le contrôle et le suivi budgétaire.

ADOPTÉE

DÉCLARATION CARRIÈRE-SABLIÈRE PRODUITE EN RETARD

Attendu qu'un exploitant ne fait pas ses déclarations à temps et sont souvent incomplètes;

Attendu que la déclaration du 31 janvier, nous est parvenue le 19 février et très sommaire;

Attendu que certains produits tels que la terre tamisée ne figurent pas dans la liste de produit et aucune terre n'a été déclarée au cours de l'année 2013;

Attendu qu'un avis par résolution no 88-04-2011 lui a été signifié par lettre enregistrée le 12-04-2011 et servait de dernier avertissement.

44-03-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Renée Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'amende de 1000\$ lui soit chargée comme le spécifie le règlement 09-2008 et de l'informer que ses déclarations doivent être complète et comprendre un rapport détaillé de tous les produits vendus.

ADOPTÉE

ACCEPTATION PRIX NIVELEUSE

45-03-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter le prix de 104.63\$ l'heure, taxes incluses, pour la niveleuse de Claude Carrier Inc pour la saison 2014. L'inspecteur devra aviser, M. Carrier une journée à l'avance pour la préparation de la niveleuse.

ADOPTÉE

ACCEPTATION PRIX PELLE

Des appels d'offres ont été faits auprès de 2 entrepreneurs. Un seul a répondu à l'appel d'offres.

46-03-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la soumission de Claude Carrier Inc. au prix de 99.69\$ l'heure, taxes incluses, pour la fourniture d'une pelle hydraulique soit acceptée.

ADOPTÉE

ACCEPTATION PRIX CAMION

47-03-2014

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la soumission la plus basse de Serge Carrier au taux horaire de 85.76\$, taxes incluses, pour la location d'un camion avec chauffeur.

ADOPTÉE

MTQ—REDDITION COMPTE

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 147 326 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété.

48-03-2014

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Charles Vachon ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

IDENTIFICATION SALON FUNÉRAIRE SUR LA RUE

49-03-2014

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'une pancarte soit installée sur la rue Principale pour annoncer le salon funéraire, et de faire faire une pancarte pour la salle J.A Nadeau, qui sera mise ultérieurement après l'inauguration officielle de cette salle.

ADOPTÉE

IDENTIFICATION LOCAL SALON FUNÉRAIRE

50-03-2014

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE faire une demande auprès de l'entrepreneur de la Maison Roy & Giguère, pour identifier le salon funéraire sur le côté de la salle communautaire.

ADOPTÉE

RENOUVELLEMENT PASSION FM

51-03-2014

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE renouveler notre adhésion à titre de membre pour passion FM, au coût de 40\$.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION « MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES »

Avis de motion est donné par : M. Charles Vachon que le règlement sur les dérogations mineures 04-2012 sera abrogé, pour un nouveau règlement sur les dérogations mineures en concordance avec les règlements d'urbanisme en vigueur.

DÉPÔT RAPPORT INSPECTEUR VOIRIE

Une copie du rapport de l'inspecteur de voirie a été remise à tous les conseillers

SERVICE INCENDIE—Parole au Directeur incendie

CALIBRAGE DU DÉTECTEUR DE GAZ

52-03-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Charles Vachon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Suite à la demande du chef pompier qui désire que le détecteur de gaz soit toujours opérationnel sur le territoire, le calibrage sera fait 2 fois par année par M. Sylvain Giguère de HÉTAQ qui donne le service sur place.

ADOPTÉE

LIGNES DIRECTRICES EN SÉCURITÉ INCENDIE

53-03-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la municipalité de Sainte-Rose accepte les objectifs et les lignes directrices pour le schéma de couverture de risque en sécurité incendie et d'ajouter que la municipalité de Sainte-Justine peut être appelé en entraide dans ***Couverture de protection actuelle***.

ADOPTÉE

LOGICIEL CAUCA

54-03-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Charles Vachon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la municipalité est en accord pour l'installation du logiciel de Cauca et payé des frais de 155\$ pour la licence et d'un maximum de 85\$ pour la programmation.

ADOPTÉE

55-03-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE M. Claude Vincent soit autorisé à faire l'achat de 4 bouteilles d'air MSA, 2 vestes de sécurité vert lime, une rallonge de 50pi, 1 lumière rechargeable DEL et 1 lumière sur pied.

ADOPTÉE

POLITIQUE FAMILIALE

METTRE ANNONCE SUR JOURNAL COURS RCR
Nouveau-né

CORRESPONDANCE

Demande Club Fadoq

56-03-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QU'une somme de 50\$ soit accordée comme commandite pour le brunch du Club Fadoq de Sainte-Rose-de-Watford le 30 mars prochain.
ADOPTÉE

Demande des Fermières

57-03-2014

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil accepte de faire l'analyse d'eau pour la cuisine de la salle communautaire et de leur remettre le résultat, une analyse sera aussi faite pour l'eau de l'édifice municipal. En ce qui concerne les thermomètres ceux –ci devront être achetés par les fermières.
ADOPTÉE

LOISIRS

Faire mention à la Sûreté du Québec qu'une activité aura lieu lors de la St-Jean-Baptiste à Sainte-Rose

RÉALISATION PACTE RURAL

58-03-2014

IL EST PROPOSÉ PAR : Charles Vachon ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE suite à l'approbation du pacte rural pour rénovation Loisirs 2^e partie, la soumission de M. Daniel Beaudoin au montant de 6 884.\$ plus taxes est acceptée. Que tous les items identifiés au montage financier du pacte rural pourront être achetés.
ADOPTÉE

VARIA

Rencontre Lac-Algonquin 15 mars 10h

Les conseillers sont informés qu'une rencontre avec les contribuables du Lac-Algonquin aura lieu le samedi 15 mars 2014 à 10h

REVITALISATION

ATTENDU QU'une demande de modification de date de prise d'effet a été soumise par une propriétaire qui désirait que celle-ci soit changée dans le but de recevoir un montant supplémentaire de crédit de revitalisation;

ATTENDU QUE nous lui avons répondu que la date applicable était celle qui figurait sur le certificat de l'évaluateur;

ATTENDU QUE celle-ci a fait appel à l'évaluateur pour changer la date et que celui-ci était dans l'impossibilité de le faire à cause d'un changement de rôle, mais qu'il nous a fait parvenir une lettre dans laquelle il expose les faits;

ATTENDU QUE dans sa lettre du 25 février, elle démontre le fait que ses armoires de cuisine n'étaient pas complétées et qu'ils ont occupé la résidence à compter du 1er janvier 2012 en fournissant une copie du bon de livraison du comptoir daté du 15 décembre 2011;

ATTENDU QUE son crédit a été fait en fonction du certificat qui a été émis et selon l'article 10 de notre règlement de revitalisation;

Article 10. Nature de l'aide financière

Le montant de crédit de taxes est déterminé selon la catégorie d'immeubles et est égal au montant calculé en fonction des règles applicables à chaque catégorie, soit:

b) Immeubles autres qu'industriels

Pour l'exercice financier au cours duquel prend effet une modification de l'évaluation foncière d'une unité d'évaluation faite en vertu de l'article 174, 7° de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. c. F-2.1), à cause de travaux donnant droit au crédit de

taxes, et pour les deux exercices financiers suivants, le crédit de taxes auquel le propriétaire de cette unité d'évaluation a droit est égal à cent pour cent (100%) de l'augmentation de la taxe foncière annuelle qui est attribuable à l'augmentation de l'évaluation foncière inscrite au rôle et qui serait payable à la municipalité n'eut été du crédit de taxes découlant du présent règlement.

ATTENDU QUE l'évaluation d'un immeuble ne fait aucunement référence à l'occupation du lieu;

59-03-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR : Charles Vachon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE la demande du contribuable, matricule 1433 08 9205, pour changer la date d'entrée en vigueur du certificat de l'évaluateur au 1^{er} janvier 2012 est refusée. Après analyse du dossier, il y a lieu de croire que le bâtiment était relativement complété pour qu'une évaluation entre en vigueur à cette date. Cette date a d'ailleurs été confirmée par le propriétaire lui-même, lors de la visite de l'évaluateur. De plus, l'évaluation produite lors de la 1^{re} inspection avait été faite pour une propriété complétée, aucun certificat n'a été émis par la suite, ce qui constituait la valeur réelle de la propriété. Le Conseil désire que le règlement soit appliqué de manière équitable et que la date de prise d'effet sur le certificat soit maintenue pour le crédit de revitalisation.
ADOPTÉE

APPROBATION DEVIS CHEMIN D'HIVER

60-03-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE le devis de chemin d'hiver présenté soit accepté. La demande de soumission sera mise sur le SEAO, ainsi que dans le journal La Voix du Sud et l'Éclaireur Progrès.
ADOPTÉE

NÉGOCIATION BAIL DE LA CAISSE

61-03-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE le mandat soit donné à M. Hector Provençal de négocier le bail de la Caisse pour une période de 5 ans, avec certaines conditions retenues.
ADOPTÉE

PERIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

62-03-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Charles Vachon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE cette assemblée soit close, il est 20 heures 34 minutes.
ADOPTÉE

M. Hector Provençal, Maire

Lyse Audet
Directrice générale
& Secrétaire-trésorière

Je, Hector Provençal, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Hector Provençal, Maire